

POMPES FUNEBRES - MARRBRIERIE BOBEUF

ETS BOBEUF PERE et FILS - SAS
3 Rue d'Athènes
80200 PERONNE

Tel : 03.22.84.03.33 Fax : 03.22.84.08.62

SAS au capital de 7622,45 € Euros

RCS : 325911485 null

SIRET : 32591148500028 APE : 9603Z

N° intracommunautaire : FR 75 325911485

N° d'habilitation : 22-80-146 N° ORIAS : 08 044 297

Responsable légal : Luc BOBEUF

Obsèques de : Monsieur EXEMPLE

Né le : 01/01/2000

Monsieur et Madame EXEMPLE
1 RUE EXEMPLE

80200 PERONNE

ANNEXE A L'ARRETE DU 23 AOÛT 2010.

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

DEVIS N° 0000010809

(Document émis en Euro)

Code client :

Date: 01/06/2023

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
1- PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES								
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossier...)	195,83	235,00	Réalisation de 0 faire-part Compositions florales Plaques et articles funéraires			Vacation de police Publication d'avis dans la presse		
			Soins de conservation Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile Toilette mortuaire : Préparation et habillage du défunt	104,17	125,00			
			CHAMBRE FUNERAIRES (ou maison funéraire ou funérarium ou athénée) Frais d'admission Frais de séjour en case réfrigérée Frais de séjour en salon de présentation	102,50	123,00			
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

(*) Prestations non prévues par l'arrêté du 23 Août 2010

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
2- TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe								
	Housse mortuaire	55,00	66,00					
	Forfait de transport	163,64	180,00					
	Transport pour 0 km aller/retour							
	Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)	
3- CERCUEIL ET ACCESSOIRES								
Cercueil CACHE VIS BASE	1108,34	1330,00	Emblème civil/religieux placé sur le cercueil ou l'urne	25,00	30,00			
Plaque d'identité apposée sur le cercueil								
Capiton								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
4- MISE EN BIÈRE ET PERMETTURE DU CERCUEIL								
Personnel	83,33	100,00						
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
5- TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu								
Véhicule funéraire	277,27	305,00						
Forfait de transport								
Transport pour 0 km aller/retour								
Personnel								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
6- CEREMONIE FUNERAIRE								
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)								
Personnel (dont 1 porteurs)	291,67	350,00	Mise à disposition d'un maître de cérémonie Registre de condoléances	125,00	150,00	Frais de culte Taxes municipales pour convoi	180,00	180,00
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
7- INHUMATION								
Personnel pour inhumation						Taxes municipales pour inhumation		
Creusement et comblement de fosse								
Le cas échéant :								
Ouverture / fermeture de caveau	483,33	580,00	Fourniture d'un caveau Autres travaux de maçonnerie					
Démontage / montage du monument funéraire								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
8- CREMATION								
Crémentation						Taxes municipales pour crémentation		
Personnel pour crémentation								
Fourniture d'une urne avec sa plaque								
Le cas échéant :								
Scellement sur un monument funéraire			Conservation de l'urne au crématorium Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)					
Dépôt de l'urne dans un columbarium								
Inhumation de l'urne								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

(*) Prestations non prévues par l'arrêté du 23 Août 2010

Validité de devis : 1 mois

Je soussigné(e) demeurant déclare avoir le droit de pouvoir aux funérailles de M.
EXEMPLE en qualité de Conjoint

TOTAL hors taxes : 3195,08
TVA : 558,92
TOTAL toutes taxes comprises : 3754,00

Bon pour accord

Signature :

Vous avez été reçu par LUC BOBEUF

- * Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :
 - Les régies et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital. (article L.2223-32 abrogé)
 - Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature. (article L.2223-34)
- * Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 1^{er} janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement de devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)

CONDITIONS DE VENTE

Les frais d'obscèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.

POMPES FUNEBRES - MARBRERIE BOBEUF

ETS BOBEUF PERE et FILS - SAS
3 Rue d'Athènes

80200 PERONNE

Tel : 03.22.84.03.33 Fax : 03.22.84.08.62

SAS au capital de 7622,45 e Euros

RCS : 325911485 null

SIRET : 32591148500028 APE : 9603Z

N° intracommunautaire : FR 75 325911485

N° d'habilitation : 22-80-146 N° ORIAS : 08 044 297

Responsable légal : Luc BOBEUF

Obsèques de : Monsieur EXEMPLE

Né le : 01/01/2000

Monsieur et Madame EXEMPLE

1 RUE EXEMPLE

80200 PERONNE

ANNEXE A L'ARRETE DU 23 AOÛT 2010.

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture blanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

DEVIS N° 000010810

(Document émis en Euro)

Code client :

Date: 01/06/2023

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT		
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC	
1- PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES									
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossier...)	195,83	235,00	Réalisation de 0 faire-part Compositions florales Plaques et articles funéraires	125,00	150,00	Vacation de police Publication d'avis dans la presse	25,00	25,00	
			Soins de conservation Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile Toilette mortuaire : Préparation et habillage du défunt	104,17	125,00				
			CHAMBRE FUNERAIRE (ou maison funéraire ou funéraire ou athénée) Frais d'admission Frais de séjour en case réfrigérée Frais de séjour en salon de présentation	102,50	123,00				
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)			

(*) Prestations non prévues par l'arrêté du 23 Août 2010

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
2- TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu								
Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe								
Housse mortuaire	55,00	66,00						
Forfait de transport	163,64	180,00						
Transport pour 0 km aller/retour								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
3- CERCUEIL ET ACCESSOIRES								
Cercueil CACHE VIS INCINERATION	841,67	1010,00	Emblème civil/religieux placé sur le cercueil ou l'urne	25,00	30,00			
Plaque d'identité apposée sur le cercueil								
Capiton								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
4- MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL								
Personnel	83,33	100,00						
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
5- TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu								
Véhicule funéraire	277,27	305,00						
Forfait de transport	290,91	320,00						
Transport pour 0 km aller/retour								
Personnel								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
6- CEREMONIE FUNERAIRE								
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)								
Personnel (dont 1 porteurs)	291,67	350,00	Mise à disposition d'un maître de cérémonie Registre de condoléances	125,00	150,00	Frais de culte Taxes municipales pour convoi	180,00	180,00
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
7- INHUMATION								
Personnel pour inhumation						Taxes municipales pour inhumation		
Creusement et comblement de fosse								
Le cas échéant : Ouverture / fermeture de caveau Démontage / montage du monument funéraire			Fourniture d'un caveau Autres travaux de marbrerie					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
8- CREMATION								
Crémation	682,50	819,00				Taxes municipales pour crémation		
Personnel pour crémation								
Fourniture d'une urne avec sa plaque								
Le cas échéant : Scellement sur un monument funéraire Dépôt de l'urne dans un columbarium Inhumation de l'urne			Conservation de l'urne au crématorium Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

Validité de devis : 1 mois

Je soussigné(e) demeurant déclare avoir le droit de pouvoir aux funérailles de M.
EXEMPLE en qualité de Conjoint

TOTAL hors taxes : 3568,49
TVA : 599,51
TOTAL toutes taxes comprises : 4168,00

Bon pour accord

Signature :

Vous avez été reçu par LUC BOBEUF

- * Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :
 - Les règles et les entretises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital. (article L.2223-32 abrogé)
 - Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature. (article L.2223-34)
- * Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement de devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)

CONDITIONS DE VENTE

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétant.